

Mobilité durable

Exemple de bonnes pratiques

L'autopartage, une solution efficace pour diminuer les coûts de gestion de la flotte professionnelle

- Transports et Mobilité
- Nord-Pas de Calais

Ville de Lille 

Organismes

Mairie de Lille

Partenaires

Lilas Autopartage

Bilan « Développement durable »

Réduction des impacts environnementaux

Promotion de l'équité entre salariés

Coût

15 000 € de location annuelle au service d'autopartage pour 124 agents

11 200 € d'économies réalisées par an grâce à la mise en place de l'action

Date de mise en œuvre :

2011

Pourquoi agir ?

L'autopartage est un service de mise à disposition de véhicules qui offre la possibilité aux usagers de disposer d'un parc de véhicules mutualisés. Entreprises et administrations peuvent mettre en place une action sur l'autopartage de trois manières différentes dans le cadre de leur gestion des déplacements professionnels :

- **Utilisation d'un service d'autopartage externe.** Système qui met à disposition de ses adhérents une flotte de véhicules (service proposé sur la Métropole Lilloise par Lilas Autopartage) ;
- **Mise en place d'un service d'autopartage inter-entreprises.** Système qui permet aux entreprises et administrations d'un même territoire, qui ont des flottes de véhicules de service, de les mutualiser et d'en diminuer le nombre total.
- **Internalisation d'un service d'autopartage au sein d'une même entreprise.** Système qui permet aux salariés de conduire un véhicule sans que celui-ci soit affectés à un service (logique de pool).

Quelque soit le mode choisi, ce service permet de mieux gérer les déplacements professionnels des agents et d'optimiser l'utilisation des véhicules de service. Il répond à deux défis majeurs face auxquels sont confrontées les entreprises et les administrations :

1. **Défis économique** en permettant de réduire le budget affecté à l'achat, au parking et à l'entretien des véhicules de service ;
2. **Défis environnemental** en permettant de moderniser sa flotte (remplacement par des véhicules moins émetteurs en Gaz à Effet de Serre).

L'autopartage en Nord-Pas-de-Calais

L'autopartage reste un outil très peu utilisé par les entreprises dans la Région Nord-Pas-de-Calais. En effet, moins d'une entreprise sur dix ayant une démarche de management de la mobilité a mis en place une action sur l'autopartage.

Sur la métropole lilloise, *Lilas Autopartage* propose en libre-service, un système de location de voitures 24H/24 et 7J/7, accessible par réservation internet ou téléphone. On trouve à ce jour dans la métropole, 26 stations équipées d'une soixantaine de véhicules. Actuellement, ce service est utilisé majoritairement par les particuliers. Toutefois quelques entreprises et administrations commencent à l'utiliser dans le cadre de leurs déplacements professionnels (une trentaine de structures adhérentes du service fin 2012).

Enseignements

- 1/ La mise en place d'un système d'autopartage nécessite un travail important de concertation avec les services, les syndicats et les agents.
- 2/ Compte tenu des freins (remise en question des avantages acquis, il convient d'avoir une approche prudente en mobilisant en priorité les salariés les plus motivés.
- 3/ L'équité constitue un levier pour mettre en place l'autopartage car il favorise l'accessibilité pour tous les agents aux véhicules de service.

Focus : La prestation de Lilas Autopartage

La convention passée entre la Mairie de Lille et Lilas Autopartage permet aux agents d'utiliser le service seulement dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Le coût moyen mensuel supporté par la Mairie est pour chaque agent d'environ 10€. Il est fonction du temps d'emprunt de la voiture et du nombre de km parcourus. Ce prix inclus également le coût fixe de l'abonnement au service.

La réservation est simple et rapide. Il suffit seulement de se connecter sur la plateforme de Lilas Autopartage et d'indiquer la date, l'horaire et la durée de la réservation.

Ce qu'ils en disent...

« Nous avons jugé préférable d'utiliser le service externalisé proposé par « Lilas autopartage » car cela nous a permis d'augmenter la mobilité de nos agents, sans augmenter le coût de gestion de la flotte pour la mairie. C'est également pour nous, un moyen efficace pour promouvoir l'autopartage sur la métropole lilloise. »

Matthieu Coppin.

L'exemple de la Mairie de Lille

En 2011, pour améliorer la gestion de ses déplacements professionnels, la Mairie de Lille a souhaité instaurer dans le cadre de son Plan de Déplacements d'Administration une action sur l'autopartage. Pour cela, elle a choisi de s'appuyer sur le service proposé par *Lilas Autopartage*.

La Mairie de Lille a ainsi pu « faire d'une pierre deux coups » :

- Aider à la promotion de *Lilas Autopartage* ;
- Réaliser en interne des économies financières grâce à la réduction du coût de gestion de sa flotte de véhicules de service.

L'enjeu pour la mairie était d'optimiser l'utilisation de la flotte de véhicules légers et d'en réduire le nombre total (objectif de diviser leur nombre par 2).

La mise en place de cette action dans les services de la Mairie a nécessité du temps et de la patience. Il a fallu procéder par étapes :

- Réalisation d'une enquête d'évaluation des besoins auprès des agents ;
- Soutien du projet avec la mise en place d'un important dispositif de communication pour sensibiliser très amont ;
- Travail spécifique avec chaque service (concertation avec les chefs de service et ciblage des véhicules sous-utilisés – moins de 1500 km/an) ;
- Explications concrètes du projet aux agents, notamment grâce aux relais des chefs de service, et à la tenue de réunions d'information en présence des agents et des managers.

Ce processus de concertation a permis de cibler des véhicules prioritaires et de repérer des agents volontaires pour passer à l'autopartage. Tous ces agents ont été formés par *Lilas autopartage* (démonstration sur site, remise du badge et de la carte d'abonnement). Par ailleurs, tous ont signé une charte de bonne pratique. Pour s'assurer de la bonne utilisation du service, la Mairie de Lille a mis en place a posteriori un contrôle sur l'utilisation du service par les agents (données transmises mensuellement par *Lilas Autopartage* et signalement des comportements).

Aujourd'hui, la Mairie de Lille travaille encore au développement de cette action. Pour cela, elle négocie avec chaque chefs de services et chaque agent le passage à l'autopartage quand la question du renouvellement du véhicule est posée. Par ailleurs, lors de toute nouvelle demande de véhicule de service, elle propose systématiquement d'utiliser le service d'autopartage plutôt que d'attribuer une voiture de service.

Impacts

En 2012, 124 agents ont utilisé le service d'autopartage proposé par *Lilas Autopartage*. L'abonnement à ce service a coûté environ 15 000 € à la Mairie de Lille. En contre partie, cela a permis d'économiser 11 200 € (moins de véhicules à entretenir, diminution des frais de carburants...). Par ailleurs, cela a également permis une optimisation de la gestion de la flotte des véhicules grâce à la vente ou à la réaffectation de véhicules sous-utilisés (141 véhicules en 2010 contre 133 en 2012).

Cette action a également un impact social important : elle favorise l'équité entre les agents de la Mairie. Elle permet en effet à tous les agents d'accéder à la « mobilité professionnelle » (pas le cas de tous avant).

Enfin, cette action contribue à structurer une offre de service éco-mobile sur le territoire de la métropole lilloise.

Pour aller plus loin

[Site internet de Lilas Autopartage](#)

Contact

[Matthieu Coppin, Pôle Qualité et Développement de la Ville, Mairie de Lille](#)
mcoppin@mairie-lille.fr